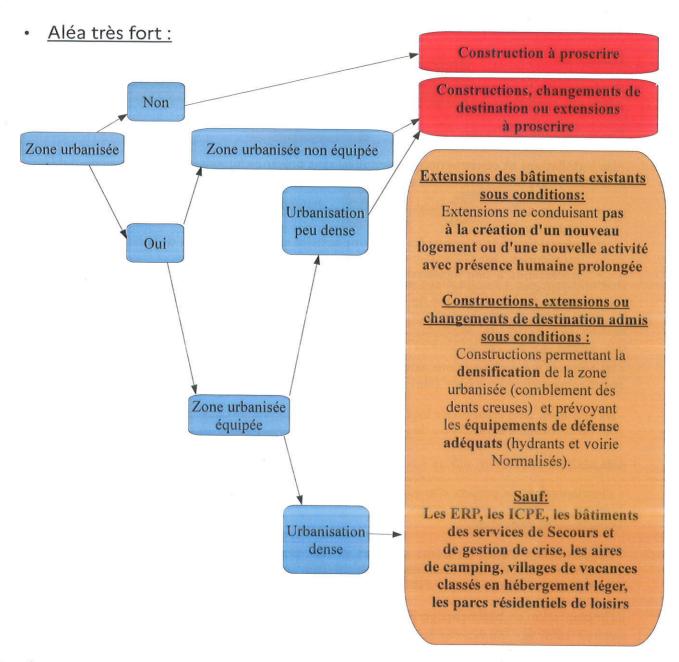
2) Préconisations par niveau d'aléa :

Les préconisations suivantes sont liées au niveau d'aléa feu de forêt, mais également :

- · à la forme urbaine dans laquelle s'inscrit le projet,
- · au niveau d'équipements de défense existants,
- le cas échéant, à la vulnérabilité du projet.

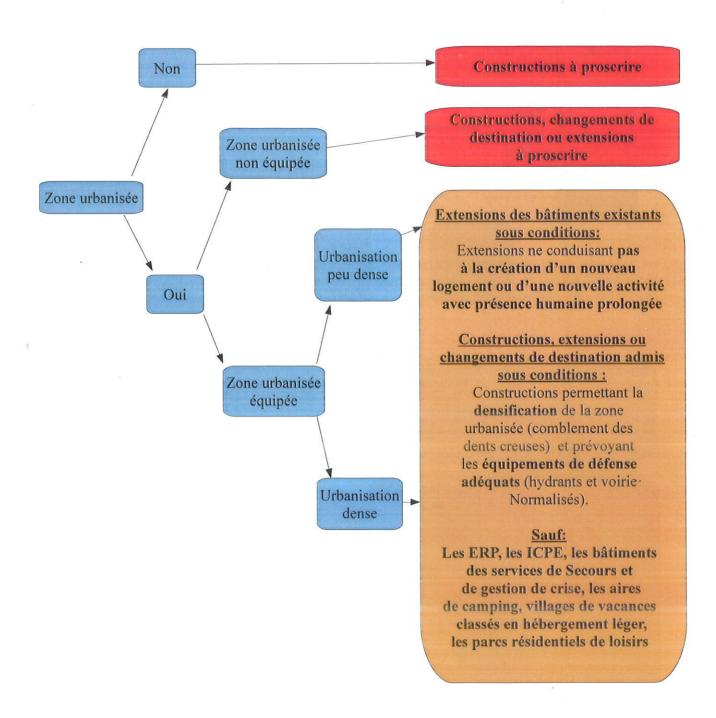
NB: les typologies et définitions sont explicitées en annexe 1

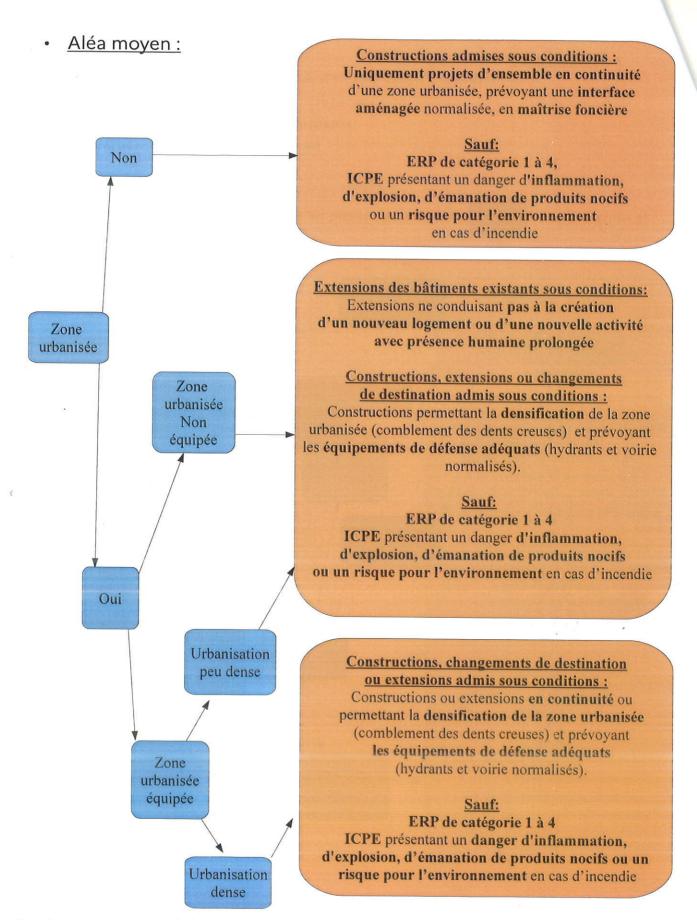
L'analyse de chaque projet doit être réalisée en prenant en compte l'aléa de la zone concernée et l'aléa des zones situées à proximité immédiate.



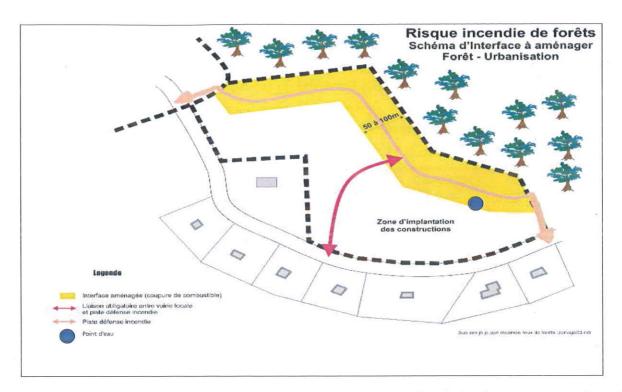
Rappel : un espace naturel ou agricole au contact direct de la zone urbanisée appartient à la zone non urbanisée

Aléa fort :

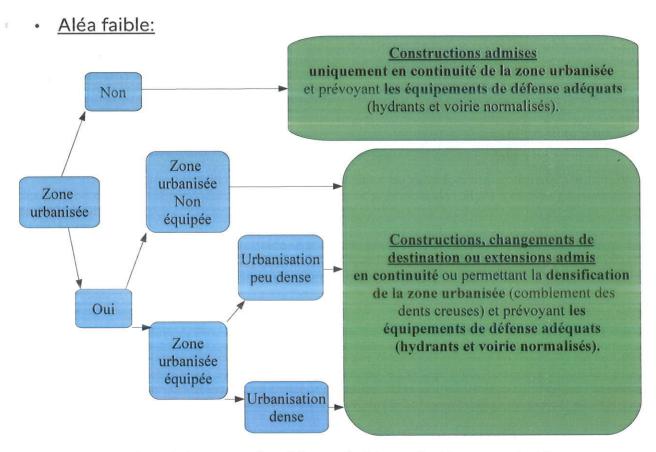




Rappel: un espace naturel ou agricole au contact direct de la zone urbanisée appartient à la zone non urbanisée



Exemple de zone d'interface forêt/habitat de 50 à 100 m de profondeur pour protéger les aménagements d'ensemble avec maîtrise foncière, hydrants normalisés et voirie normalisée périphérique et bouclante autour du projet (Annexe 1 : guide de normalisation des interfaces aménagées)



Rappel : un espace naturel ou agricole au contact direct de la zone urbanisée appartient à la zone non urbanisée

Le tableau ci-après synthétise les principes généraux de prévention du risque à intégrer dans le règlement, les documents graphiques et les OAP du PLU (ces principes sont détaillés en fonction du niveau d'aléa subi dans les schémas précédents) :

	Zone non urbanisée	Zone urbanisée non équipée	Zone urbanisée équipée		
			Urbanisation peu dense	Urbanisation dense	
Aléa très fort	Constructions à proscrire	Constructions, changements de destination ou extensions à proscrire	Constructions, changements de destination ou extensions à proscrire	Constructions, changement de destination, ou extensions admis sous conditions	
Aléa fort	Constructions à proscrire	Constructions, changements de destination ou extensions à proscrire	Constructions, changement de destination, ou extensions admis sous conditions*		
Aléa moyen	Constructions admises sous conditions	Constructions, extensions ou changements de destination admis sous conditions	Constructions, extensions ou changements de destination admis sous conditions		
Aléa faible	Constructions admises uniquement en continuité de la zone urbanisée et prévoyant les équipements de défense adéquats (hydrants et voirie normalisés).	admis en continuité ou p zone urbanisée (comb prévoyant les équipe	angements de destination ou extensions ité ou permettant la densification de la comblement des dents creuses) et équipements de défense adéquats drants et voirie normalisés).		